

Le Socialiste

43e année - Rs 5.00 - No 108351 - Vendredi 12 Septembre 2025 «Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire» - Jaurès

Thaïlande

**Un gardien de zoo
tué
par des lions**

Page 2

Relations Inde/ Maurice

Modi : " L 'Inde et Maurice pas seulement des partenaires mais de la même famille "



Page 3

Energie

Le ministre Assirvaden rencontre son homologue indien pour un protocole d'accord



Le ministre de l'Energie mauricien M. Patrick Assirvaden a rencontré son homologue indien M. Manohar Lal à Mumbai mercredi dernier pour des discussions en vue de signer un protocole d'accord dans le secteur énergétique. Les deux ministres ont réaffirmé leur engagement commun en faveur de la sécurité énergétique, de la transition énergétique et de la croissance inclusive tout en approfondissant la coopération dans les domaines des énergies renouvelables, de la production d'électricité, du transport, de la distribution, de la gestion des réseaux et de l'efficacité énergétique.

FOOTBALL

L'Angleterre s'impose en Serbie (5-0) et poursuit son sans-faute

Page 8

Le Portugal domine la Hongrie dans la douleur, Ronaldo de nouveau buteur

Page 7

Thaïlande : Un gardien de zoo tué par des lions

Un gardien de zoo a été dévoré par une meute de lions lors d'un safari dans la région de Bangkok

Au cours d'un safari dans la région de Bangkok, un gardien a été dévoré vivant par cinq lions ce mercredi matin, sous le regard impuissant des visiteurs.

L'attaque s'est produite au Safari World Bangkok, qui se présente comme l'un des plus grands parcs zoologiques d'Asie et propose des excursions pour nourrir les lions et les tigres pour environ 1 200 bahts (31 euros) par personne.

« Attrapé par-derrière »

« La victime est un employé du zoo qui nourrissait habituellement les lions », a déclaré à l'AFP Sadudee Punpugdee, un responsable du Département des parcs nationaux. Il aurait été attaqué par six ou sept lions, a-t-il ajouté.

« Un homme est sorti d'une voiture, se tenant seul, dos tourné aux animaux [...] Il est resté debout pendant environ trois minutes, puis un lion s'est approché lentement et l'a attrapé par-derrière. Il n'a pas crié », a raconté à la chaîne TV locale Thairath, Tavatchai Kanchanarin, un visiteur du zoo, témoin de l'attaque.

La victime était superviseur du zoo depuis plus de 30 ans. Le site internet de Safari World assure que « les visiteurs peuvent approcher de près des animaux sauvages tels que des tigres, des lions, des ours et des zèbres qui se promènent librement dans leur habitat naturel ».

« C'était un carnage » : Deux passagers ivres sèment la pagaille lors d'un vol Ryanair

Deux Britanniques alcoolisés, qui célébraient un enterrement de vie de garçon, ont été interpellés par la police espagnole après avoir perturbé un vol Ryanair jeudi

Ils avaient trop bu avant d'embarquer. Jeudi soir, deux hommes originaires du Royaume-Uni ont été interpellés par la police à Alicante (Espagne) quelques instants après avoir atterri, rapporte The Sun. Un vol Ryanair reliant l'aéroport de Leeds (Royaume-Uni) à Alicante a en effet été perturbé par ces deux Britanniques célébrant un enterrement de vie de garçon.

Selon des témoins, le duo semblait déjà ivre à la porte d'embarquement. La sécurité les a interceptés pour vérifier qu'ils étaient en état de voyager. Une fois dans les airs, les deux hommes ont perturbé le vol et gêné les autres passagers. « Ils étaient agités et bruyants vers la fin du vol et l'équipage a appelé la police, raconte un voyageur. Tout le monde en avait marre à la fin. C'était un carnage. »

Interpellés dès l'atterrissement

Citée par The Sun, la compagnie aérienne confirme que son équipage a sollicité la Guardia Civil avant l'atterrissement. Les autorités se trouvaient sur le tarmac lorsque l'avion a atterri à l'aéroport d'Alicante vers 19 heures 30. Les passagers ont été évacués et des policiers sont montés à bord pour arrêter les Britanniques. L'un d'eux se serait rebellé et aurait saisi le cou d'un agent.

Le Socialiste

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

Directeur-Rédacteur en chef: Vedi Ballah

Administration: 2ème étage, Cubic Court,
30A, rue Mère Barthélemy, Port-Louis
Tel: 214 1584 -- Tel/Fax: 208 8003

E-mail: lapresselibreesocialiste@yahoo.fr

Website: Lesocialiste.info

Facebook: Lesocialiste.info

Mars : La Nasa mise sur la piste d'une possible ancienne forme de vie sur la planète rouge

Y a-t-il eu une vie extraterrestre ? La question est une nouvelle fois relancée par une découverte de la Nasa dévoilée mercredi. Prélevées à la surface de Mars, des roches colorées et tachetées offrent les indices parmi les plus sérieux à ce jour de l'existence d'une ancienne forme de vie sur la planète rouge.

L'aspect moucheté d'échantillons collectés en juillet 2024 par le rover Perseverance, dans ce que l'on pense être un lac asséché, ouvre la possibilité qu'il soit le résultat de réactions chimiques, ce qui a piqué l'intérêt de chercheurs. Si ces caractéristiques proviennent d'une activité microbienne qui donne naissance à des minéraux, comme cela se produit sur la Terre, alors il s'agit d'un indice de vie sur Mars.

Comme « voir des restes de repas fossilisés »

Il est certainement prématuré de l'affirmer mais les recherches récentes, publiées dans la revue Nature, sont prometteuses. « Nous avons demandé à nos amis scientifiques d'analyser ça et de nous dire si l'on se trompait ou si c'était bien des signes d'une ancienne forme de vie sur Mars et ils ont répondu : "Et bien, on ne voit pas d'autre explication" », a expliqué Sean Duffy, administrateur par intérim de la Nasa.

« Ce pourrait donc très bien être le signe de vie le plus évident jamais trouvé sur Mars », a-t-il ajouté. « C'est un peu l'équivalent de voir des restes de repas fossilisés qui ont peut-être été excrétés par un microbe », a pour sa part assuré Nicky Fox, une autre responsable de la Nasa.

Sur Terre, cette sédimentation est en effet souvent le produit de réactions de boue et de matière organique, une possible « biosignature », et donc un possible signe de vie, selon l'auteur principal de l'étude de la Nasa Joel Hurowitz. Les instruments de Perseverance ont notamment identifié deux minéraux,



la vivianite et la greigite. Sur Terre, la première est souvent rencontrée dans des sédiments, des tourbières et autour de matières en décomposition et la seconde peut être produite par des formes de vie microbienne.

Des résultats « enthousiasmants »

« Mais il y a aussi des manières non biologiques de produire ces caractéristiques et, sur la base des données recueillies, on ne peut pas exclure que ce soit le cas », a toutefois prévenu Joel Hurowitz. Toutefois, selon lui, les résultats sont « enthousiasmants ».

Et au regard de ces découvertes, Nicky Fox se tourne vers la philosophie. Selon la scientifique, elles amènent les chercheurs « un pas plus près » de la réponse à une question brûlante : « Sommes-nous seuls dans l'univers ? ».

Elon Musk n'est plus l'homme le plus riche du monde, qui est Larry Ellison qui le détrône

Le patron du géant technologique Oracle a profité d'un énorme coup de pouce boursier ce mercredi pour ravir la première place au patron de X et de Tesla.

Un coup de pouce boursier qui le propulse dans le haut du panier. Le multimilliardaire américain Larry Ellison a dépassé Elon Musk au classement des personnes les plus riches du monde après que les actions d'Oracle, l'entreprise qu'il a cofondée, ont grimpé en flèche à Wall Street ce mercredi 10 septembre au matin.

Âgé de 81 ans, Larry Ellison est le plus grand actionnaire individuel d'Oracle, ce groupe spécialisé dans la conception de logiciels. Grâce à un bond de 101 milliards de dollars ce mercredi, la fortune du multi-milliardaire s'élève désormais à 393 milliards de dollars, dépassant celle d'Elon Musk, qui dispose de 385 milliards de dollars, selon les calculs de Bloomberg.

L'envolée boursière d'Oracle était de +41% vers 18h à Paris, entreprise qu'il a cofondée en 1977. La société a ravi les investisseurs à Wall Street en annonçant que son chiffre d'affaires dans les infrastructures « cloud » (informatique à distance) atteindrait 144 milliards de dollars d'ici 2030 - contre 10 milliards en 2025 - grâce aux besoins croissants pour le développement de l'intelligence artificielle (IA).

Achat d'une île d'Hawaï et ambition démesurée

Larry Ellison possède plus de 41% du capital d'Oracle, selon des documents financiers publiés par l'entreprise en septembre dernier.

Personnage haut en couleurs, le magnat de la tech n'a jamais caché son immense ambition, clamant, à la fin des années 90, qu'il allait rendre Microsoft obsolète, puis promettant plus récemment de détrôner Amazon sur le cloud.

Larry Ellison a occupé divers postes de direction chez Oracle, notamment celui de président de 1978 à 1996, rapporte CNN. Il a également été président du conseil d'administration à deux reprises, de 1990 à 1992. En 2014, Larry Ellison a quitté son poste de PDG d'Oracle et a été nommé président exécutif du conseil d'administration et directeur technique, deux titres qu'il détient actuellement.



En 2012, Larry Ellison a également acheté 98 % de Lanai, la sixième plus grande île d'Hawaï, c'est sur cette même île que Bill et Melinda Gates se sont mariés.

Proche de Trump et « mentor » de Musk

Sympathisant républicain de longue date, il s'est rapproché de Donald Trump dès la première campagne présidentielle du promoteur immobilier. Et avait placé des cadres d'Oracle dans l'équipe chargée en 2016 de préparer la prise de fonction de Donald Trump.

Même Elon Musk entretient des relations étroites avec Larry Ellison, explique le média britannique The Guardian. Et le patron d'Oracle est même décrit parfois comme son « mentor ». Ce dernier a même siégé au conseil d'administration de Tesla entre 2018 et 2022 et a investi 1 milliard de dollars dans l'achat de Twitter par Musk, depuis devenu X.

Elon Musk peut toutefois se rassurer : sur le long terme, il devrait conforter sa place de champion des plus grosses fortunes mondiales. Il est promis à un pactole dépassant les 1.000 milliards de dollars s'il mène Tesla au triomphe grâce au nouveau plan de rémunération concocté par le conseil d'administration du constructeur de véhicules électriques. Ce projet reste toutefois soumis à l'approbation des actionnaires, qui l'examineront lors de l'assemblée générale de Tesla le 6 novembre prochain.

Relations Inde/ Maurice

Modi : " L'Inde et Maurice pas seulement des partenaires mais de la même famille "

Lors d'une réunion d'information conjointe à Varanasi avec le Premier ministre mauricien, le Dr Navinchandra Ramgoolam, le PM Modi a déclaré : « L'Inde et Maurice sont deux nations, mais nos rêves et notre destin ne font qu'un. »

Réaffirmant l'approfondissement des liens entre l'Inde et Maurice, le Premier ministre Narendra Modi a déclaré que l'Inde et Maurice étaient deux nations ayant des rêves et un destin communs.

S'exprimant lors d'un point de presse conjoint après avoir tenu des discussions bilatérales avec son homologue mauricien, le Dr Navinchandra Ramgoolam, à Varanasi jeudi, le Premier ministre Modi a déclaré : « L'Inde et Maurice sont deux nations, mais nos rêves et notre destin ne font qu'un. »

Le Premier ministre a ajouté : « Je suis fier de dire que l'Inde et Maurice ne sont pas seulement des partenaires, mais une famille. Maurice est un pilier important de la « politique de voisinage et de la vision Mahasagar » de l'Inde. »

Décrivant sa rencontre avec le Premier ministre mauricien comme une « union spirituelle », M. Modi a déclaré : « Notre culture et nos valeurs ont atteint Maurice il y a des siècles depuis l'Inde et sont devenues profondément ancrées dans son mode de vie. Tout comme le flux ininterrompu du Ganga à Kashi soutient la vie, le flux continu de la culture indienne a enrichi Maurice. Nous accueillons nos amis de Maurice à Kashi aujourd'hui, ce n'est pas seulement un événement formel, mais une réunion spirituelle. »



Le Premier ministre Narendra Modi avec son homologue Navinchandra Ramgoolam lors d'une réunion bilatérale, à Varanasi.

Il a déclaré qu'il s'était rendu à Maurice en mars de cette année pour assister aux célébrations de la fête nationale de Maurice.

« À cette époque, nous avons donné à nos relations le statut de partenariat stratégique renforcé », a affirmé le Premier ministre.

Le Premier ministre mauricien, le Dr Ramgoolam, est arrivé mercredi soir dans la circonscription parlementaire de Modi, Varanasi, et a été accueilli par le gouverneur de l'Uttar Pradesh, Anandiben Patel, et le ministre en chef, Yogi Adityanath.

Lors du point de presse conjoint, le Premier ministre Modi a souligné que l'Inde était pleinement déterminée à renforcer la sécurité et la capacité maritime de la zone économique exclusive de Maurice.

« Un océan Indien libre, ouvert et prospère est dans notre intérêt commun », a-t-il déclaré.

Le PM Modi a déclaré : « Aujourd'hui, en gardant à l'esprit les besoins de Maurice, nous avons décidé d'un paquet économique spécial. Cela renforcera les infrastructures et créera de nouvelles possibilités d'emploi. Le premier centre de médecine générique de l'Inde à l'étranger a été établi à Maurice. »

M. Modi a déclaré : « Aujourd'hui, nous avons examiné en détail tous les aspects de la coopération bilatérale. Nous avons également échangé des vues sur des questions régionales et mondiales. Je félicite chaleureusement le Premier ministre Ramgoolam et le peuple mauricien pour la conclusion de l'accord de Chagos. »

Les deux dirigeants ont exploré la collaboration dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la science et de la technologie, de l'énergie, des infrastructures ainsi que dans des domaines émergents tels que les énergies renouvelables, les infrastructures publiques numériques et l'économie bleue.



Le Premier ministre Modi a également déclaré que les deux pays prendront des mesures pour faire du commerce en monnaie locale.

Pendant son séjour, le Premier ministre Ramgoolam a assisté au Ganga Aarti jeudi soir et visité le temple Kashi Vishwanath ce matin avant de se rendre à Ayodhya.

Le Premier ministre Modi est toutefois parti après avoir organisé le déjeuner pour les invités, ont indiqué des responsables.

SALE BY LEVY**LEVY MOC 47/2025**

Notice is hereby given that on **Thursday the 13th of November 2025 at 13.30hrs** shall take place before the Master's Bar of the Supreme Court of Mauritius, situate at Courtroom No.23, 2nd Floor, New Supreme Court Building, corner Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the **SALE BY LEVY** prosecuted at the request of:

ABSA BANK (MAURITIUS) LIMITED, formerly known as Barclays Bank Mauritius Ltd, by virtue of change of name as per Certificate of Incorporation on Change of Name dated 07/02/2020, and being the authorised transferee of undertaking of the whole of the assets and liabilities of **Barclays Bank PLC** by virtue of the Certificate of Transfer of Undertaking dated 17/05/2013. **ABSA BANK (MAURITIUS) LIMITED** is represented by its General Manager, of Absa House, 68-68A Cybercity, Ebene.

Plaintiff

V/s

Mr. Marie Joseph Luc Francis PIAT, residing at Royal Road, Cap Malheureux.

Defendant

of the following immovable property:

All that remains - [after excision of two portions of land, viz :- the first one, of an extent of four thousand two hundred and twenty one square metres (4,221m²) sold as per deed transcribed in TV3462/45; the second one, of the extent of one thousand seven hundred and forty eight and thirty hundredths square metres (1,748.30m²) sold as per deed transcribed in TV8049/18 - from a portion of land of an original extent of eight thousand four hundred and forty one and seventy four hundredths square metres or two arpents (8441.74m²), situated in the district of Plaines Wilhems, place called Quatre Bornes, being Lot 55C, and bounded in its original extent, as per title deed as follows:

Towards the North West, by the axis of a common and party road, on sixty four metres and ninety two centimetres (64.92m);

Towards the North East, by the axis of another common and party road, on one hundred and thirty metres forty five centimetres (130.45m);

Towards the South East, by a common road, on sixty four metres ninety two centimetres (64.92m)

And towards the South West, by the fifth and fourth portions of land described in the said memorandum of survey, on one hundred and twenty nine metres seventy centimetres (129.70m)].

The whole morefully explained in an authentic deed drawn up by Me. Marie Francois Ignace Jean Hugues MAIGROT, Notary, on 21/12/1990, duly registered and transcribed in Vol.TV2112/66.

The surplus of land - (after the abovementioned excisions) - from the portion of land of an original extent of eight thousand four hundred and forty one and seventy four hundredths square metres or two arpents (8441.74m²), has since been measured by Mr Dharamraz Appadoo, Sworn Land Surveyor, and has been found by him to be of an extent of **two thousand one hundred and ten square metres (2110m²)**, following his memorandum of survey dated the sixteenth day of February two thousand and twelve (16/12/2012), registered in Reg; L.S. 99 No.7437 and bounded as per the said report, as follows:

Towards the North East, by a common road of five metres forty centimetres [5.40cm] wide on twenty eight metres (28m);

Towards the South East, by another common road of four metres (4m) wide on two lines; the first one, being a curve measuring six metres thirty five centimetres (6.35m) on a developed length and the second one, being a straight line measuring fifty six metres (56m);

Towards the South West, by a portion of land belonging to the company 'Maurilait Production Ltee' on thirty seven metres and seventy eight centimetres (37.78m);

And towards the North West, partly by a portion of land belonging to the company 'Metex Trading Ltd' on five metres sixty nine centimetres (5.69m) and partly again by the said company 'Metex Trading Ltd' and by the width of a common road of three metres (3m) wide, on three metres and seventy nine centimetres (3.79m), and partly by the edge of the said common road of three metres (3m) wide on two lines; the first one being a straight one measuring fifty two metres twenty three centimetres (52.23m) and the second one being a curve measuring five metres ninety centimetres (5.90m) in a developed length.

Together with a building standing thereon and all the appurtenances generally thereof whatsoever without any exception nor reservation. The whole morefully described in the Rapport d'Arpentage of Mr. Dharamraz Appadoo, Geometre (M.M.I.S), duly registered in Reg L.S 99 No.7437.

The PIN Number of the abovementioned property is 1734330052.

There exists on the above described property a factory known as SGS provided with water and electricity supplies and partly used as a parking space.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must exercise their right before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 08/09/2025.

Sivakumaren MARDEMOOTOO

Dentons (Mauritius) LLP

Of Les Jamalacs Building, Vieux Conseil Street (opp. Port Louis Theatre), Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

Les médecins lui diagnostiquent deux fois des hémorroïdes, il était en fait en phase terminale d'un cancer

Des symptômes souvent négligés

Cette tragédie souligne combien les symptômes du cancer de l'intestin peuvent être méconnus ou confondus avec d'autres pathologies bénignes. En France, le cancer colorectal touche plus de 43 000 nouveaux cas par an, ce qui en fait l'un des cancers les plus fréquents avec environ 17 000 décès annuels, selon les données de Santé publique France. Les principaux signes à surveiller incluent les douleurs abdominales liées à des contractions de l'intestin, les troubles du transit comme une constipation brutale ou une diarrhée prolongée et surtout la présence de sang dans les selles - un symptôme souvent négligé ou attribué à tort aux hémorroïdes. L'anémie, la fatigue inexplicable, l'amaigrissement ou une fièvre légère persistante doivent également alerter, indiquer les spécialistes de la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer. Pour les cancers du rectum spécifiquement, des saignements rectaux et une envie fréquente d'aller à la selle constituent des signaux d'alarme supplémentaires. Dans les cas avancés, une sensation de masse abdominale peut être perceptible à la palpation. Le problème majeur réside dans le fait que ces symptômes surviennent souvent tardivement, quand la maladie est déjà évoluée, ce qui rend le traitement plus complexe.

Un dépistage organisé pour sauver des vies

Face à ces enjeux, la France a mis en place un programme de dépistage systématique qui pourrait éviter des drames comme celui de James Beasley. Ce dépistage organisé est proposé gratuitement tous les deux ans aux personnes âgées de 50 à 74 ans, via un test immunologique de recherche de sang occulte dans les selles, suivi d'une coloscopie en cas de résultat positif. L'objectif est de diminuer la mortalité spécifique par détection précoce des lésions. En 2023, on dénombrait 21 370 nouveaux cas chez les femmes et 26 212 chez les hommes, faisant du cancer colorectal le deuxième cancer le plus fréquent chez la femme et le troisième chez l'homme selon la Ligue contre le cancer. Environ 95 % des cas touchent les personnes de plus de 50 ans mais les formes précoces chez les adultes plus jeunes sont en augmentation inquiétante. La prise en charge repose sur des équipes pluridisciplinaires dans des centres spécialisés comme Gustave Roussy, le Centre Léon Bérard ou l'Institut Hartmann, qui proposent un parcours de soins complet qui incluent chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie et thérapies ciblées, selon le stade du cancer. La famille de James Beasley, qui a obtenu un règlement judiciaire hors tribunal, espère aujourd'hui que le partage de cette histoire tragique permettra de sensibiliser le public aux symptômes du cancer de l'intestin et d'éviter d'autres diagnostics tardifs.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 09th day of October, 2025 at 1.30 p.m** shall take place before the

Master's Court (Courtroom No.23, 2nd Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the **SALE BY LEVY** of:- **DESCRIPTION OF PROPERTY:**

DESIGNATION: Une portion de terrain située au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Camp Fouquereaux de la contenance de **TROIS CENT QUATRE VINGTS METRES CARRES (380 m²)**, étant le Lot No. 14 et bornée tant d'après un rapport dressé par M. Ravin Tupsy, arpenteur juré, le 11/02/1992, enregistré au Reg L.S. 28 No. 5723, que d'après le titre de propriété présentement relaté, comme suit:- Du premier côté par la route publique de Camp Fouquereaux, une réserve d'un mètre de large entre (1m), sur quinze mètres (15m). Du deuxième côté, par le lot no 15 (devant être attribué à Madame Sari Milaji Chundunsing) sur vingt-cinq mètres cinquante centimètres (25,50 m). Du troisième côté par le lot no 11 (devant être attribué à Monsieur Baboo Khemrazsing Chundunsing) sur quinze mètres (15m). Et du quatrième côté par le lot no 13 (devant être attribué à Monsieur Sohunpersadsing Chundunsing) sur vingt-cinq mètres cinquante centimètres (25,50 m). La susdite portion de terrain de la contenance de **TROIS CENT QUATRE VINGTS METRES CARRES (380 m²)** située au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Camp Fouquereaux, a depuis été remesurée par Monsieur Ahamad A Khadaroo, arpenteur juré et, suivant son procès-verbal d'arpentage en date du 15/02/2006 enregistré au Reg LS 57 No 3820, a été trouvée être de la même contenance et bornée comme suit : Du premier côté par un trottoir longeant la route publique de Camp Fouquereaux une réserve d'un mètre de large entre, sur deux lignes mesurant quatre mètres (4m00cm) et onze mètres trente centimètres (11m30cm). Du deuxième côté, par un terrain appartenant à Madame Shri Milaji Chundunsing sur vingt trois mètres cinquante centimètres (23m50cm). Du troisième côté par un terrain appartenant à Monsieur Sohunpersadsing Chundunsing sur quinze mètres vingt centimètres (15m20cm) et du quatrième côté par un terrain appartenant à Monsieur Sohunpersadsing Chundunsing sur vingt cinq mètres trente centimètres (25m30cm). Together with building existing thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and morefully described in deed transcribed in TV 6009/16 and PIN No.1734610005. **BUILDING and/or PLANTATION:**

There exists on the above described portion of land a 2 level commercial building (Ground Floor and partly a mezzanine floor) made up of reinforced concrete frame structures, columns and beams, concrete block walls, under reinforced concrete slab roof. It is fitted with metal glazed external openings. Addition of steel tube structure have been made at ground floor and at first floor of the existing house. **The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against SAMBEN TRADING CO. LTD, having its registered office situate at Royal Road, Camp Fouquereaux, Phoenix.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port-Louis, this 08th day of September, 2025.

Me. R. BUCKTOWNSING, SA

Orison Legal

Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

Notice is hereby given that on **Thursday the 27th day of November, 2025 at 1.30 p.m** shall take place before the

Master's Court (Courtroom No. 23, 2nd Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the **SALE BY LEVY** of:- **DESCRIPTION OF PROPERTY: DESIGNATION:**

Une portion de terrain de la contenance de **SIX CENT SOIXANTE SEIZE METRES CARRES (676m²)**, soit **SEIZE PERCHES (16P)**, étant le Lot No.75, située au District de la Savanne, lieudit Chemin Grenier, et bornée d'après un procès-verbal de description, avec plan figuratif y joint, dressé par Mons. Kritanun Seebaruth, arpenteur juré, le 09/09/2014, enregistré au Registre L.S. 99/99042701, comme suit:- Au Sud, par le lot No.76, sur trente-trois mètres et trente-huit centimètres (33.38m); A L'Ouest, par le Lot No.72, sur vingt mètres et trente et un centimètres (20.31); Au Nord, par le Lot No.74, sur trente-trois mètres et trente-huit centimètres (33.38m); Et à L'Est, par les réserves d'un mètre et cinquante centimètres (1.50m) de large longeant un chemin de six mètres (6.00m) de large (sur lesquelles réserves ledit lot aura un droit de passage), sur vingt mètres et vingt-trois centimètres (20.23m). Together with all that may depend on or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and the whole morefully described in deed transcribed in TV 201904/001898, PIN No. 1604320119 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **BUILDING AND/OR PLANTATION:** There exists on the above-described portion of land a concrete building under slab provided with water and electricity supplies. **The said sale is prosecuted at the request of High Wind Ltd having its registered office situate at Morcellement Cambier, Chemin Des Campeches, Le Morne against 1.- Mr. Louis Franco Lynley Laviolette; and 2.- Mrs Marie Prisca Michaella Laviolette (born JASMIN), the lawful wife of Louis Franco Lynley Laviolette - both residing at Morcellement Blue Print, Riambel.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations,

Dated at Port-Louis, this 08th day of September, 2025.

Me. R. BUCKTOWNSING SA

Orison Legal

Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

NOTICE FOR PERMISSION FOR LAND USE

Take notice that Miss Medha Doolary, will apply to the Pamplemousses District Council for Building and Land Use Permit for a proposed construction of a commercial building ground floor to be used as (1) General Retailer Foodstuff (Excluding Liquor) and Non Foodstuff (foodstuff Predominant). (2) Victualler, Selling cooked food on and off premises, Situated at Tombeau Bay Road, St Joseph Terre Rouge.

Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the above- named council within 15 days as from the date of this publication.

Date: 12 September 2025

SALE BY LICITATION

Take notice that on **Thursday the 02nd day of October 2025 at 1.30 p.m.**, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situate at New Supreme Court Building, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Sale by Licitation of the hereunder described immoveable property viz:- A portion of land of the extent of **171.85m²**, situated in the District of Port Louis, place called Grande Riviere, Rue James Mercier, the whole morefully described title deed transcribed on 10/03/2003 in TV 5122/26 and which is bounded as follows:- *Du premier côté, partie par un chemin de deux mètres et quarante-cinq centimètres (2.45m) de large et partie par le surplus du terrain sur quatorze mètres et soixante-deux centimètres (14.62m); Du deuxième côté, par les héritiers Rene Labonte sur onze mètres et soixante-seize centimètres (11.76m); Du troisième côté, par Tristan Labonte sur quatorze mètres et soixante-deux centimètres (14.62m); et du quatrième et dernière cote, par M. Deonanun Bondah sur onze mètres et soixante-seize centimètres (11.76m).* There exists one storey concrete residential building on the said plot of land and all that depends or forms part thereof without any exceptions or reservations whatsoever, the whole morefully described in the said Memorandum of Charges. **The said sale is prosecuted at the request of Dean Judycaël Fabrice LOW KWONG against Widow Marie Clautaire Shirley LOW KWONG (born NAGALINGUM), Marie Anais Jade Shanone Laetitia LOW KWONG, Kimdraelle Kelsey LOW KWONG, and Lucas Enzo Rudy LOW KWONG.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall be debarred from such rights.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 05th day of September 2025.
Me. Pazany THANDARAYAN
Of 2nd floor, Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 27th of NOVEMBER 2025 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar situate at The New Supreme Court Building. Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the **sale by levy** of "Une portion de terrain de la contenance de DIX SEPT PERCHES (0A17) soit SEPT CENT DIX SEPT METRES CARRES ET CINQUANTE QUATRE CENTIEMES (717.54M²) mais trouvée d'être de la contenance de SIX CENT VINGT TROIS METRES CARRES (623M²) située au quartier de Flacq lieu dit Camp de Masque portant le PIN 1403050184 et bornée d'après un rapport avec plan figuratif y joint dressé par Monsieur Thacoor Soobodh PROAG, arpenteur jure, suivant son rapport en date du 26/03/2002 enregistré au Reg:LS 45/659 comme suit:*Du premier cote par Peeroo Lane une reserve d'un metre (1.00M) de large entre sur douze metres soixante dix centimetres (12.70m); Du deuxième cote, par Emilian Legrand sur trente sept metres cinquante quatre centimetres (37.54m); Du troisième cote, partie par héritiers Issa Abdoorkurim et partie par un chemin de trois metres cinq centimètres (3.05m) de large sur une longueur totale mesurant douze metres soixante douze centimetres (12.72m); Et du quatrième et dernier cote, par un chemin de trois metres cinq centimètres (3.05m) de large partie sur une ligne developpee mesurant sept metres dix sept centimetres (7.17m) et partie sur une ligne droite mesurant vingt sept metres cinquante neuf centimetres (27.59m) et partie sur une ligne developpee mesurant sept metres dix sept centimetres (7.17m).* Together with all the building existing on the said portion of land or any building which may be erected thereafter and all appurtenances and dependencies thereof generally without any exception or reserve, the whole morefully described in a deed registered and transcribed on 16/03/2015 in Vol TV 201503/000853 and in the Cahier des Charges filed in the matter. There exists on the abovenamed portion a concrete house under slab provided with water and electricity supplies.

The said sale is prosecuted at the request of **Mauritius Housing Company Ltd against Mr & Mrs Jamal Ahamad MOSBALLY**. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon he said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis this 8th day of September 2025.

(sd) A.O JANKEE
Of 7th Floor, Newton Tower
Sir William Newton Street, Port Louis

ATTORNEY IN CHARGE FOR THE SALE

SALE BY LICITATION

Take notice that on **Thursday the 16th day of October 2025 at 13.30 hrs**, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situate at the New Supreme Court Building, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Sale by Licitation of the hereunder described immoveable property, viz:- *Une portion de terrain de la contenance de quatre-vingt-dix-huit toises* située au quartier de Moka, lieu dit Moka, étant le lot 16 – Vol 1698 No. 102 et bornée d'après un procès-verbal d'arpentage dressé par Mons. JEAN JACQUES DESMARAIS, arpenteur juré, en date du 05/04/1985, enregistré au Reg: L.S. 23 No. 5956 amendé suivant un autre rapport en date du 11/06/1985, enregistré au Reg: L.S. 23 No. 6599 et amendé subséquemment suivant un rapport en date du 20/09/1985, enregistré au Reg: LS 23 No. 7438 comme suit:- *Du premier côté, par un chemin d'accès de cinq mètres quarante-neuf centimètres ou dix-huit pieds, une réserve de un mètre vingt-deux centimètres ou quatre pieds entre, sur quinze mètres et soixante centimètres ou cinquante et un pieds deux pouces; Du second côté, par la dix septième portion, sur vingt-trois mètres et quatre-vingt-onze centimètres ou soixante-dix-huit pieds cinq pouces; Du troisième côté, par un terrain à divers propriétaires, sur quinze mètres et soixantequinze centimètres ou cinquante et un pieds huit pouces, Et du quatrième côté, par la quinzième portion, sur vingt-trois mètres et soixante-treize centimètres ou soixante-dix-sept pieds dix pouces.* There exists a residential building on the said plot of land (ground + one) and all that depends or forms part thereof without any exceptions or reservations whatsoever, the whole morefully described in the said Memorandum of Charges. **The said sale is prosecuted at the request of widow Hewantee Tiwari UNGNOO (born GURCHARAN), Mohammad Jalize UNGNOO, Rishi UNGNOO, against Manny UNGNOO of Sodnac, Quatre Bornes.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall be debarred from such rights.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 10th day of September 2025.

Me. Pazany THANDARAYAN
Of 2nd floor, Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA SANTE APSA Diabetes Care Centre, Trianon, Quatre Bornes ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Les membres sont priés d'assister à notre assemblée générale annuelle qui aura lieu au siège de l'Association le 26 septembre 2025 à 18h00.

A l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale précédente du 25 septembre 2024
- Rapport de la Présidente du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025
- Lecture et approbation du bilan et des comptes de l'Association au 30 juin 2025
- Election des membres du conseil d'administration pour l'année 2025/2026
- Nomination des vérificateurs aux comptes pour l'année 2025/2026
- Approbation du budget prévisionnel pour l'année 2025/2026
- Résolution Spéciale N°1 : Amendement complet des Statuts de l'Association
- Résolution Spéciale N°2 : Création de la Fondation APSA comme Charitable Trust et que l'Association soit nommée comme co- Trustee
- Résolution Spéciale N°3 : Restructuration de l'Association nécessitant l'approbation de dispositions patrimoniales
- Divers

Patrick MEYERA
Secrétaire

NOTICE FOR PERMISSION FOR LAND USE

Take notice that Mr & Mrs Louis Olsen Samuel Roland, will apply to the Port Louis Municipal Council for Building and Land Use Permit for a proposed construction of a building at ground and First floors for residential/ commercial use, partly to be used as General Retailer Foodstuff (Excluding Liquor) and Non Foodstuff (foodstuff Predominant) at ground floor, situated at No.150, Desroches Street, Roche Bois.

Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the above- named council within 15 days as from the date of this publication.

Date: 12 September 2025

Trois frères traversent l'océan Pacific à la rame en seulement 139 jours, un nouveau record

C'est un véritable exploit qu'ils ont accompli. Trois frères originaires d'Édimbourg, en Écosse (Royaume-Uni), sont arrivés ce samedi en Australie après avoir traversé l'océan Pacifique à la rame, rapporte CNN. Parti en avril, le trio a traversé l'océan le plus large du monde en 139 jours (soit quatre mois et demi), battant ainsi le record du monde de la traversée du Pacifique la plus rapide, à la rame et sans assistance. Ils ont parcouru les 14.484 km entre Lima (Pérou) et Sydney (Australie) à bord du Rose Emily, leur bateau construit en fibre de carbone.

SALE BY LICITATION

Take notice that on **Thursday the 23rd day of October 2025 at 13.30 hrs**, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situate at the New Supreme Court Building, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Sale by Licitation of a portion of land situate in the district Savanne place called Souillac, (being Lot No 127), of the extent of **282m²**, as evidenced by title deed duly registered and transcribed on 04/10/2002 in Vol 5023 No 29, and which is bounded as follows:- *Vers l'Ouest et le Nord, par une réserve de un mètre et cinquante centimètres (1.50m) longeant un chemin de cinq mètres (5.00m) de large et sur laquelle réserve cette portion et ceux à ses droits auront un droit de passage pour accéder au dit chemin, sur une ligne brisée en trois parties mesurant respectivement quinze mètres et soixante-dix centimètres (15.70m), dix mètres et treize centimètres (10.13m) et quatre mètres et soixante-treize centimètres (4.73m); Vers l'Est, par la portion No 126, sur dix-huit mètres et cinquante-cinq centimètres (18.55m); Et vers le Sud, par portion No 128, sur vingt et un mètres et soixante-six centimètres (21.66m).* There exists a one storey concrete residential building on the said portion of land of an approximate gross external area of 143m² which is provided with water and electricity supplies. Koomaren Chengelroydoo MOORTHEE and Simla MOOTEEALOO each owns 50% of the undivided rights of the said immovable property and all that depends or forms part thereof without any exceptions or reservations whatsoever, the whole morefully described in the said Memorandum of Charges. **The said sale is prosecuted at the request of Koomaren Chengelroydoo MOORTHEE against Simla MOOTEEALOO of 127, Morcellement Gris Gris, Souillac.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall be debarred from such rights.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 10th day of September 2025

Pazany THANDARAYAN
Of 303-305, 2nd floor, Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LICITATION

Take notice that on **Thursday the 09th day of October 2025 at 13.30 hrs**, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court situate the New Supreme Court Building, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Sale by Licitation of the hereunder described immoveable property viz:- A portion of land of the extent of **7 ½ perches or 317 m²**, situated in the district of Moka, place called Canet et Bancillon, the whole morefully described title deed duly transcribed on 04/07/1962 in Vol 879 No. 87 and bounded as follows:- *Au Nord par Ferninand Deville sur soixante dix pieds; A l'Est par Gangaparsad & A l'Ouest par un chemineur quarante-neuf pieds & demi.* There exist two concrete residential buildings on the said plot of land, one comprising of a ground floor only whereas the other one is a one storey building and together with all that may depend therefrom or form part thereof without any exceptions or reservations. **The said sale is prosecuted at the request of (i) Widow Latchmi ADDAYYA (born MATHURA), (ii) Mrs Gangadeen MATHURA, (iii) Mrs Saraspadee LALLEEBEEHARRY (born MATHURA), (iv) Paramas MATHURA, against (i) Mr. Krishna SOORIAH, (ii) Mr. Pravin SOORIAH, and (iii) Mrs Latchmi GUNPUTH (born SOORIAH).** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall be debarred from such rights.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 10th day of September 2025

Me. Pazany Thandarayan
Of 303-305, 2nd floor, Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on **Thursday the 02nd day of October, 2025 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar of the Supreme Court of Mauritius, situate at New Supreme Court House, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Sale by Licitation prosecuted at the request of 1.- Mr Soopaya VEEREN, 2.- Mr Viswanaden VEEREN and 3.- Mrs Ranee VEEREN also called Irene Ranee VEEREN, the lawful wife of Seevajee Ganessen MOOTIEN against Mrs Maslamanee JAUNKY, Widow of late Mardaymootoo VEEREN of "La nue propriété d'une portion de terrain, etant le lot No. 3, de la contenance de CENT SOIXANTE DIX NEUF METRES CARRES (179m²), située au quartier de la Riviere du Rempart, lieu dit Mapou et bornée d'apres un proces verbal de rapport, avec plan figuratif y joint, dressé par Monsieur Louis Maurice Dumazel, ancient Arpenteur Juré, en date du 13/04/1994, enregistré au Registre L.S. 29 No. 7962, comme suit:- Du premier coté, partie par le surplus du terrain mesuré pour M. Ayoo Veeren, partie par un chemin de sortie de deux metres soixante dix centimètres de large et partie par le lot No. 2 , sur dix huit metres quatre vingt dix centimètres (18.90m). Du deuxième coté, par le lot No. 2, sur neuf metres vingt trois centimètres (9.23m). Du troisième coté, par un chemin commun et mitoyen de trois metres vingt cinq centimètres de large (non-ouvert) une reserve d'un metre de large entre, sur dix huit metres cinquante quatre centimètres (18.54m). Et du quatrième et dernier coté, par le terrain appartenant a Geeanall Bhatoollall, surd ix metres. La sortie se fera au moyen dudit chemin de deux metres soixante dix centimètres de large pour aboutir sur la Route Publique de Roche Terre. Le droit de l'usufruit revenant a Madame Maslamanee JAUNKY, veuve de Monsieur Mardaymootoo VEEREN. The whole as morefully described in deed transcribed in TV 2833/42. **BUILDING.** There exists on the said portion of land a concrete building under slab provided with water and electricity supplies. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said properties are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 10th day of September 2025.

Me. M. I. DAUHOO

Of Cathedral Square, Lislet Geoffroy St, Port Louis.

Attorney in Charge of the sale.

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on **Thursday the 02nd day of October, 2025 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situate at the New Supreme Court Building, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the Sale by Licitation prosecuted at the request of Rajsing Vishan NARAIN against Crasnah Prithee NARAIN, of the hereunder described immoveable property together with all that may depend or form part thereof viz:- Description as in Memorandum of Charges:- *Une portion de terrain situé a La Rue Maurice, Mahebourg sise au district de Grand Port de la contenance de 107.31m² (PIN 1508100015 – PCR 19855/2024) est bornée comme suit:- Au Nord Est par la Rue Maurice une réserve de 1m50 de large entre sur 7m32; Au Sud Est par le terrain appartenant a Mons S K Renghen sur 14m71; Au Sud Ouest par le terrain appartenant a Mme Usha Devi Cheekoory syr 7m32; Et au Nord Ouest par le terrain appartenant a Mons S A Azim Duymun sur 14m73;* There exist on the said plot of land a concrete building comprising of a ground floor, a first floor, a second floor and a third floor; Together with all that may depend there from or form part thereof without any exception or reserve the whole morefully described in the title deed registered and transcribed in TV 1457/127 and in the title deed registered and transcribed in TV 4387/6. Together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation and the whole morefully described in the memorandum of charges filed in the above matter. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said properties are warned that they do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 10th day of September 2025.

Me. S. S. MURDAY

of Suite 306, 2nd Floor Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LICITATION

Take notice that on **Thursday the 23rd day of October 2025 @ 13.30 hrs**, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court of Mauritius, situate at the New Supreme Court Building, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Sale by Licitation of the hereunder described immoveable properties viz:- A portion of land of an extent of **8 perches**, situate in the District of Moka, place called L'Agrement, the whole morefully described in deed transcribed in TV 992 No 31 and which is bounded as follows:- *D'un côté, par un chemin de balisage de douze pieds sur trente-six pieds trois pouces; Du second coté, par Dr. C Dyall sur cent pieds, Du troisième coté, par la sixième portion sur trente-six pieds trois pouces et du quatrième coté, par la portion devant être vendue à Guness Goodur sur cent pieds.* There exists a concrete one storey residential building on the said plot of land and all that depends or forms part thereof without any exceptions or reservations whatsoever, the whole morefully described in the said Memorandum of Charges. **The said sale is prosecuted at the request of Messrs. Tanoojah RAMSAMY, Anjanee RAMSAMY and Gosamy RAMSAMY against Marday RAMSAMY.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said properties are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall be debarred from such rights.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 10th day of September 2025.

Me. Pazany THANDARAYAN

Of 2nd Floor, Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LICITATION

NOTICE is hereby given that on **Thursday the 16th day of October 2025 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situate at New Supreme Court Building, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the SALE BY LICITATION of the hereunder described immovable property, viz:- One portion of land of a total extent of **six hundred and ninety-nine decimal thirty square metre (699.30m²)** situated at Solferino No.5, Vacoas in the district of Plaines Wilhems, together with two residential buildings and a commercial building, and the whole is morefully described in the title deed transcribed in Vol 4477 No. 61 and 5558/7 respectively and the said portion of land of 699.30 m² is bounded as follows:- *On the first side, by Mrs Cossilah Thecka, on fifty-three metres and ninety-three centimetres (53m 93); On the second side, by Shiv Shakti Avenue (ex-Solferino Road No. 5), a reserve one metre and fifty centimetres (1m 50) wide forming part of the present lot, in between, on twelve metres and eighty-eight centimetres (12m 88); On the third side, partly by Poonite Gossagne Nunkoo partly by Daramdeo Ganga and partly again by Daramdeo Ganga, on a total length of fifty-four metres and ninety-six centimetres (54m 96); On the fourth and last side, by Takhoordave Dookhorun, on twelve metres and eighty-five centimetres (12m 85).* Together with all that depends or forms part thereof without any exceptions or reservations whatsoever, the whole morefully described in the said Memorandum of Charges. **The said sale is prosecuted at the request of (i) Narbhupran PURAN, of Royal Road, Roches Noires; (ii) Marday SOOKALINGUM, of Solferino No. 5, Vacoas; (iii) Narbhadha PURAN, of Royal Road, Mare La Chaux (iv) Indranee PURAN, of Solferino No.5, Vacoas against (i) Viswanee PURAN, of Solferino No. 5 Vacoas and (ii) Sanil Kumar RAZWANTEE, of Royal Road Mare La Chaux who has a 'droit de superficie' on one of the buildings of an extent of 499.64 m² excised from the portion of land of 699.30 m² and the excision is as per deed transcribed in Vol. 5558/7.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall be debarred from such rights.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 10th day of September 2025.

Me. T. Pillay Chedumbrum

Of Suite 518, St James Court, St Denis Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

[Before the Master's Court]

In the matter of:

DK: 122/2020

Mrs Marie Desire Prodigue

Petitioner

Vs

Mrs Marie Belinda Louis

Respondent

TAKE NOTICE:

You the above-named Respondent in order that you may not plead or pretend ignorance of same that the above matter is coming before the Master's Court on **Friday the 17th day of October, 2025 at 09.30 hrs** for you to take a stand on the Appraiser's Report filed in the matter since 2023.

TAKE FURTHER NOTICE YOU, the above-named Respondent are hereby summoned and requested to put an appearance to be entered on the aforesaid date and time and take a stand in the matter.

WARNING YOU that should you fail, to attend the Master's Court situate at 2nd floor, Supreme Court House, Edith Cavell street, Port-Louis, on the aforesaid date and time, the Petitioner will move the Court to confirm the Appraiser's Report dated 21/09/2023.

Under all legal reservations

Dated at Port-Louis, this 10th day of September, 2025

D.Luchmun

Of 2nd floor, Fair Fax House, Mgr Gonin street, Port-Louis

Petitioner's Attorney.

TO/

Mrs Marie Belinda Louis, born Mandanamoothoo, residing at Avenue Peupliers, Pointe aux Sables

- service to be effected as per Judge's Order dated 12/09/2024 [SN: 833/2024] authorising service to be effected upon Respondent: [1] by publication in two daily newspapers of wide circulation, one of which shall be L'Express and [2] posting up at the place of residence at Avenue Peupliers, Pointe aux Sables.

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on **Thursday the 30th day of October 2025 at 13.30 hrs**, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situate at the New Supreme Court Building, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, shall take place before the Master's Bar, the Sale by Licitation prosecuted at the request of Mrs Marie Eliza OOGUR against Mr Sébastien Dominique Philippe GUERBETTE of the following immoveable property viz:- Un appartement, étant le lot No. 2, d'une superficie utile totale de 242.70m², dépendant d'un immeuble dénommé "ONE LOFT CARLOS", située au quartier de la Riviere Noire, lieu dit Tamarin, érigé sur une portion de terrain de 418m², ayant fait l'objet d'un état descriptif de division incorporé à un Règlement de copropriété. **DESIGNATION. LOT NO. 2** étant un appartement situé au 2eme position en venant de l'allée de Bois Noirs et est composé de:- 1.- Au Rez-de-chaussée - Un rangement de 21.70m², 2.- Au 1er étage: - Une entrée de 4.00m², un jardin intérieur de 10.00m², Une chambre à coucher de 11.00m², une salle de bains extérieur de 3.05m², Des toilettes de 2.50m², Une buanderie de 8.00m², Une espace sechoir de 2.30m², Une salle à manger et de séjour de 27.00m², Une cage d'escalier de 4.50m² et une varangue/terrasse de 17.30m²; **Au Deuxième étage:-** 2 chambres à coucher de 10.00m² chacune, 2 salles de bains/toilettes, chacune attenante à une chambre d'une superficie de 6.00m² chacune, d'un passage de 5.00m², d'une espace bureau ouvert de 5.00m², d'une cage d'escaliers de 4.20m², et un balcon de 17.00m². **Et à la toiture/terrasse:-** une piscine à débordement de 27.00m², une espace séjour de 63.70m², un coin technique pour l'installation des équipements de service de 8.70m². **Et la jouissance exclusive de (i)** 2 espaces de stationnement marqués C et D au plan de masse, se trouvant sur la partie gauche réservée à l'espace de stationnement. **(ii)** Un jardin privatif de 20.00m² situé au rez-de-chaussée. **Avec ensemble les 500/1000èmes des parties communes y attachées.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said properties are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 10th day of September 2025.

Me. M. I. DAUHOO

Of Cathedral Square, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.

Attorney in Charge of the sale.

Qualifications du Coupe du Monde 2026

Cinq buts, deux passes décisives: Erling Haaland s'éclate, la Norvège explose la Moldavie

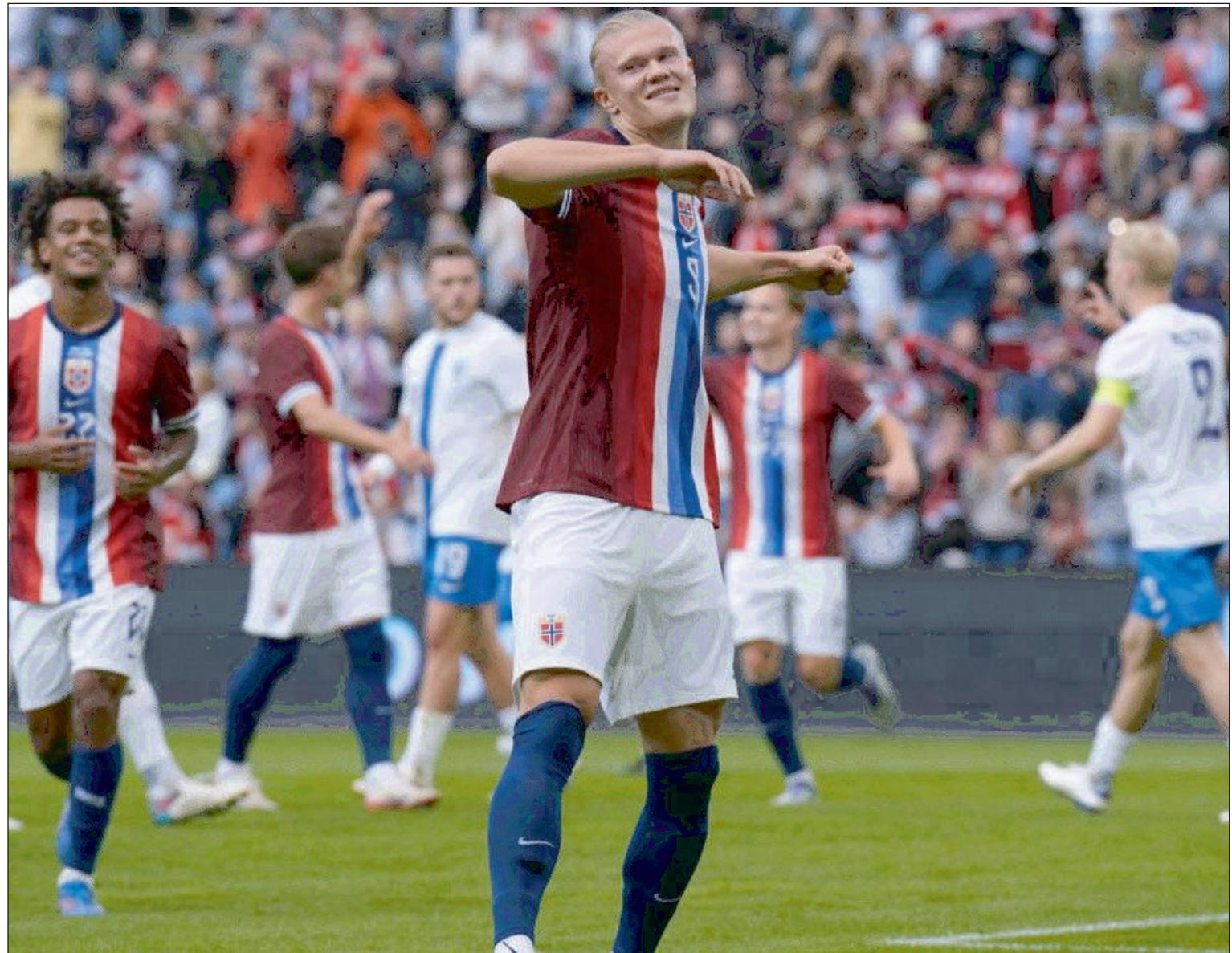
Erling Haaland était plutôt dans un bon soir. En grande forme, l'attaquant de Manchester City a inscrit un quintuplé et délivré deux passes décisives lors de la victoire écrasante de la Norvège face à la Moldavie (11-1). Sa sélection, qui soigne son goal-average, semble bien partie pour décrocher une qualification directe au prochain Mondial.

Erling Haaland célèbre l'un de ses buts face à la Moldavie

Ce n'est pas un 23-0, il est vrai. Mais comme le dirait le mythique Hubert Bonisseur de La Bath, alias OSS 117, "c'est la piquette Jack". Dernière de son groupe et déjà bien mal en point, la Moldavie a été épargnée par la Norvège ce mardi soir... 11-1 ! Onze à un, vous avez bien lu. Et dans le festival norvégien à Oslo un homme a brillé : Erling Haaland, pour changer. L'attaquant de Manchester City a réalisé un quintuplé et délivré deux passes décisives. À ce jour, il compte plus de réalisations en sélection (48)... que de capes (45). Monstrueux.

Dans un grand soir, Haaland a tout réussi face à la 154e équipe au classement FIFA, totalement dépassée par les événements mais capable, quand même, de sauver l'honneur grâce à un but contre son camp d'Ostigard. Alors qu'il n'a jamais goûté aux joies d'un Mondial, le buteur des Skyblues semble bien parti pour enfin le faire, l'été prochain, en Amérique. Avec cinq victoires en autant de rencontres, la Norvège est en effet proche de décrocher une qualification directe pour une Coupe du monde, où elle est absente depuis 1998.

Pour y parvenir, elle devra commencer par battre lors de ses deux



prochaines rencontres Israël et l'Estonie. Si Erling Haaland et ses coéquipiers y parviennent, et que l'Italie, deuxième avec six points en moins mais un match de retard, remporte ses trois prochaines rencontres, les deux équipes s'affronteraient alors le 16 novembre prochain avec trois points d'écart.

Sauf que la Norvège, avec une différence de buts de +21 à ce jour (+5 pour l'Italie), possède un as dans sa manche. "Italie, tu dois te préparer au barrage...", titrait mardi soir le quotidien transalpin La Gazzetta dello Sport. Il s'agirait du troisième pour la Nazionale durant ces trois dernières campagnes

de qualifications. Les deux derniers ont été perdus : face à la Suède en 2017, d'abord, puis la Macédoine du Nord, en 2022.

Garande : "Koné ? À Toulouse, j'ai tout de suite vu qu'il était au-dessus" Garande : "Koné ? À Toulouse, j'ai tout de suite vu qu'il était au-dessus"

Le Portugal domine la Hongrie dans la douleur, Ronaldo de nouveau buteur

Au bout d'un match très ouvert, le Portugal de Cristiano Ronaldo, auteur d'un but sur penalty, s'est difficilement imposé mardi en Hongrie (3-2) et a pris le large en tête de son groupe de qualification pour le Mondial-2026.

D'abord menée au score, le Portugal pensait avoir fait le plus dur en renversant la vapeur grâce Cristiano Ronaldo, mais les Magyars ont égalisé avant le but décisif de Joao Cancelo en toute fin de rencontre.

Les Portugais (6 points) comptent trois longueurs d'avance dans le groupe F sur leur dauphin, l'Arménie (3 pts), qu'ils avaient étrillée (5-0) samedi à Erevan mais qui s'est imposée face à l'Irlande (2-1) dans l'autre match de mardi.

Hongrois et Irlandais partagent la dernière place du classement, avec un point chacun après leur match nul de la première journée.

Ultra-dominateurs à Budapest, les Portugais se sont pourtant fait surprendre quand les Hongrois ont ouvert le



score sur leur première action dangereuse, un contre rapide et précis lancé par le milieu offensif de Liverpool Dominik Szoboszlai, conclu par un centre

millimétré de Zsolt Nagy pour la tête de Barnabas Varga (21e, 1-0).

Après deux bonnes occasions par Ronaldo (30e) et Joao Neves (32e), qui se sont heurtés au solide gardien hongrois Balazs Toth, c'est Bernardo Silva qui a signé l'égalisation, servi à la limite du hors-jeu par Cancelo (36e, 1-1).

Sanctionnant une faute de main de Loïc Négo, Ronaldo a marqué à 40 ans son troisième but en deux matches, le 141e avec le maillot de l'équipe nationale (58e, 1-2).

Profitant d'une nouvelle erreur défensive des Portugais, Varga a signé un doublé, à nouveau de la tête, cette fois sur un centre de Négo (84e, 2-2).

Mais les hommes du sélectionneur Roberto Martinez, avec lequel ils ont remporté la dernière édition de la Ligue des nations, ont montré de la ressource et du sang froid quand Cancelo a refait trembler les filets de Toth, d'un plat du pied droit à l'entrée de la surface (86e, 2-3).

Qualifications du Coupe du Monde 2026

L'Angleterre s'impose en Serbie (5-0) et poursuit son sans-faute

Tout va bien pour l'Angleterre. Après quatre premières victoires face à l'Albanie, la Lettonie et Andorre à deux reprises, la sélection de Thomas Tuchel a poursuivi son sans-faute en s'imposant en Serbie (5-0) ce mardi soir. Harry Kane, Noni Madueke, Ezri Konsa, Marc Guéhi et Marcus Rashford sont les buteurs de la soirée.

L'Angleterre n'a pas laissé espérer la Serbie bien longtemps dans ce choc du groupe K. Pour le compte de la sixième journée des éliminatoires du Mondial 2026 en zone Europe, les Three Lions ont infligé une manita à la sélection serbe sur la pelouse du Marakana (5-0). Dominateurs dans tous les secteurs du jeu, les hommes de Thomas Tuchel ont progressivement pris les commandes de cette partie pour mener de deux buts à la pause. L'exclusion de Nikola Milenkovic en fin de rencontre n'a fait qu'alourdir une note bien salée. En tête du groupe avec sept points d'avance sur la concurrence, l'Angleterre se rapproche à grands pas d'une qualification pour la prochaine coupe du monde.

Personne ne sait quand la sélection anglaise de football trouvera des héritiers aux vainqueurs du Mondial 1966. En revanche, tout le monde peut désormais s'accorder à voir l'Angleterre fouler les pelouses du Mondial 2026 pour tenter de soulever le trophée soixante ans plus tard. Grâce à une victoire écrasante en Serbie, les coéquipiers de Harry Kane ont tué le suspense sur l'identité du futur leader du groupe K. Avec ce cinquième succès en autant de rencontres, le vice-champion d'Europe affirme ses ambitions de grandeur à l'échelle mondiale. De son côté, la Serbie doit logiquement s'incliner contre plus fort qu'elle.

KANE DÉTONATEUR, PREMIÈRES POUR MADUEKE ET KONSA

Si Djordje Petrovic a retardé l'ouverture du score devant Anthony Gordon (26e, 28e), Kane a trouvé la faille d'une tête placée sur un corner frappé par Declan Rice (33e, 0-1). Déclencheur de la dynamique anglaise, l'emblématique capitaine a observé Noni Madueke amocher un peu plus le moral adverse avec son premier but en sélection trois minutes plus tard (36e, 0-2). Trop passif de



l'autre côté de la pelouse, Dusan Vlahovic n'a pas assez existé pour jouer un rôle principal dans cette rencontre.

Au retour des vestiaires, la Serbie a tenté un coup tactique avec le passage à deux pointes grâce à l'entrée de Luka Jovic. Cela n'a pas entraîné de révolution, bien au contraire. Autoritaire, le collectif anglais a inscrit un troisième but par Ezri Konsa, également

auteur de son premier but sous le maillot anglais (52e, 0-3). Dans une mauvaise posture, la défense serbe s'est compliquée la tâche avec le carton rouge de Milenkovic (72e). Sans pitié, Marc Guehi (76e, 0-4) puis Marcus Rashford sur penalty (90e, 0-5) ont transformé la victoire en démonstration de force. En Amérique du Nord l'été prochain, il faudra compter sur l'Angleterre pour faire partie des favoris.

France-Islande : victoire laborieuse pour les Bleus, en qualifications pour la Coupe du monde 2026

Les hommes de Didier Deschamps se sont imposés dans la douleur face à l'Islande (2-1), mardi, au Parc des Princes, grâce à un but et une passe décisive de Kylian Mbappé. Un succès qui leur permet d'être dans une position idéale sur la route du Mondial.

Ils ont sauvé l'essentiel, en réussissant finalement à l'emporter, mais que ce fut dur... L'équipe de France s'est imposée (2-1) face à l'Islande, mardi 9 septembre, à Paris, au Parc des Princes, lors de la deuxième rencontre de sa campagne de qualifications pour la Coupe du monde 2026. Une victoire sans briller et dans la douleur, tant les Bleus ont peiné face à des adversaires théoriquement largement à leur portée.

Sur le plan comptable, le bilan des hommes de Didier Deschamps est parfait : après leur victoire face à l'Ukraine (2-0), en Pologne, vendredi, et celle face à l'Islande, ils comptent six points et prennent la première place de leur groupe à leur adversaire du soir, qui en possède trois. Les tricolores distancent déjà l'Ukraine et l'Azerbaïdjan, qui n'ont qu'un point, après s'être neutralisés (1-1), mardi. Avec deux victoires en autant de matchs (sur les six qu'ils ont à disputer), les vice-champions du Monde se retrouvent donc dans une position idéale pour valider leur billet pour le tournoi planétaire qui aura lieu aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique

